

Jean-Baptiste André Godin à Ambroise Rétout, 16 octobre 1881

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 3 p. (51r, 52r, 53v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Ambroise Rétout, 16 octobre 1881, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50568>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 octobre 1881](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Rétout, Ambroise \(1845-1901\)](#)

Lieu de destination Mortain (Manche)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin fait observer à Rétout que sa lettre du 14 octobre 1881 n'est pas signée, alors qu'un directeur d'école ne doit pas oublier de faire ce qu'il faut. Godin annonce à Rétout qu'il trouvera sa place dans l'association du Familistère s'il ne met pas comme condition absolue à sa venue d'avoir la direction complète de l'instruction et de l'enfance. Il demande à Rétout s'il peut envisager d'occuper une autre fonction que celle de professeur ou de chef d'institution : collaborateur du journal *Le Devoir* ou son secrétaire pour mettre en ordre ses manuscrits. Il l'invite à venir au Familistère pour en discuter avec lui.

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Familistère](#)

Œuvres citées [Le Devoir, Guise, 1878-1906.](#)

Notice créée par [Pauline Pélassier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Grasse Familiétre 16 juil 97

Cher Monsieur le Gouverneur,

Je reçois votre lettre du 14 & laquelle
a été par signée, led'auille soumise en
mon esprit une remarque. C'est que pour
diriger, il faut en première ligne un
homme distingué dans les choses dont on
s'occupe, pour faire l'en compromettre
à moins. D'abord nous avons cette obli-
igation que je considérai comme
impolie si je la faisais à tout nanti
qu'à nous. Mais nous nous parlons avec
Bardou, je veux faire la même chose, si je
dois refaire l'accident plus vite que dans
ce que je vous écris et des plus tôt. Par
celle-ci renouveler ma rappelante, laquelle
je ai faite longtemps avant que le dég-
âchement que peut-être me gênerait une
rencontre à venir. Dans notre conversa-
tion, je me suis pris de faire différences portant

Nous disons que "on ce qui nous attend de vous que nous ayons avec notre fils ici, toutefois si nous n'y attachons comme considération absolue il y aurait complètement la direction de l'Instruction de l'infance.

Je me hâte pas dire pour cela que je ne veux pas nous échapper ; mais nous devons reconnaître tout-même que les personnes de personnes devront l'affacer devant elles de progrès de l'œuvre. Il faut donc prévoir ce qui adviendrait si la bonne direction de l'affaire relâche malitie une autre intervention que de Notre.

Le ce qu'il faut faire... je nous serais obligé de me dire si nous entrevoys la possibilité de nous défaire à l'Instruction de l'Institution à un autre titre que celui de professer au chef l'institution. Nous sentez-vous les aptitudes à collaborer au journal à une servir à

de la partie. Mais la même en effet et la publication de mon éloge, communiqué à M. le Dr Van der Graaf et à l'Assemblée nationale, fut jugée dans un comité en état de venir avec plaisir au bout de tout.

Besides, nous eûmes une conférence suffisante à cette époque. Nous et moi avons été presque considérés comme un sacrifice commun. De vous occuper de cette besogne!

Je vous verrais avec plaisir me faire votre partie sur ces questions, et je me ferai par moins mal à propos, avant de prendre un parti de pouvoir, cause ou non. Si cela nous est possible, quelle possait la décision que nous prendrons être en l'autre, si vous étiez empêtré de nos bras de mariage, dans le cas où l'une ou l'autre de nous pénétrerait entièrement.

Bien à vous.

Ferdinand